

COMPTE-RENDU
DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL
DU 02 MAI 2011

**La réalité de la fusion : Il manquait les effectifs,
désormais il manque aussi les moyens budgétaires**

- Mise en place le 1^{er} juillet 2011 des SIP de Blanc Mesnil, Saint-Denis Ville et Saint-Denis Nord :

Une fois de plus la création de SIP se fait dans la précipitation.

Dans le cadre de la mise en place des SIP, la direction locale indique et acte le fait que les moyens nécessaires et promis par la direction générale sont loin de répondre aux besoins fondamentaux de ces créations.

La direction a indiqué que les travaux étaient plus avancés pour les SIP de Saint Denis que pour celui de Blanc-Mesnil.

En effet, dans le cas du SIP de Blanc-Mesnil, la direction générale a imposé à la direction locale une baisse de 50% des crédits nécessaires à la création du SIP.

Cela montre le peu d'intérêt que la direction générale accorde aux services et aux agents, à qui il est demandé toujours plus, avec des diminutions drastiques d'effectifs, de moyens et de salaires (augmentation du coût de la vie, gel du point d'indice, etc).

La seule réponse nette et directe de la direction est la suivante (texto) :

« Si la mise en place des SIP futurs sont trop complexes, ils ne seront pas faits ».

Par ailleurs, la direction a ajouté que si les travaux ne sont pas terminés au 01/07/2011, ces SIP seront tout de même installés avec la finition des travaux cet été.

FO DGFIP a souligné les problèmes que la configuration du futur SIP de Blanc Mesnil va poser. L'accueil des contribuables sera fait au rez de chaussée alors que le reste du SIP sera installé au 7^{ème} étage.

De plus les problèmes de fonctionnement des ascenseurs sont récurrents dans l'immeuble qui abritera le SIP.

En ce qui concerne les SIP de Saint Denis, l'accueil sera fait par les seuls agents du SIP de Saint Denis Ville, avec une équipe dédiée de 7 agents (5 de la filière fiscale, 2 de la gestion publique).

Un protocole sera établi pour définir les décisions que les agents d'accueil pourront prendre concernant le SIP de Saint Denis Nord et il précisera la responsabilité des chefs de SIP (une seule caisse pour deux SIP).

FO DGFIP a souligné la difficulté pour une équipe dédiée de faire en continu un travail d'accueil très éprouvant, compte tenu du nombre de contribuables.

Seul le chef de site de Saint-Denis Ville sera compétent pour la gestion de cette équipe.

Enfin, sur Saint Denis, nous avons souligné qu'une pétition liée à la future restauration des agents de la Trésorerie rejoignant le SIP (et déposée en décembre 2010) n'avait toujours pas obtenu de réponse officielle...

FO DGFIP a voté **CONTRE** la création de ces SIP, ceux-ci se faisant avec des moyens en matériel et effectifs très insuffisants.

- Modalités d'ouverture des Services des Impôts des particuliers en période d'échéance :

La direction locale a précisé de nouveau que la responsabilité de cette ouverture incombe aux chefs de site et qu'aucune directive autoritaire n'a été donnée hiérarchiquement par la direction locale à ces derniers.

A titre de justification, la direction locale a mis en avant le fait que 2 SIP, Montreuil et Saint-Ouen, n'ont pas souhaité l'ouverture durant la pause méridienne.

Cependant, **FO DGFIP** tient à faire remarquer à la direction locale qu'une proposition, surtout si elle émane de la direction locale, est considérée comme devant être appliquée par les responsables de site qui doivent rendre des comptes sur les résultats qu'ils ont obtenus en considération des objectifs qui leur sont assignés.

Dans ces conditions, il est difficile aux chefs d'unité de refuser toute proposition émanant de la direction locale.

Les autres SIP (Aubervilliers, Pantin et Noisy-le-Sec), après également des réunions informelles à l'intérieur des services, ont décidé d'ouvrir au public durant la pause méridienne aux périodes ciblées d'échéances par la direction. Voir la note interne n° 2011-69 du 4 avril sur ULYSSE.

FO DGFIP regrette que cette note de la direction ne concerne que les SIP et n'ait pas fait l'objet d'un débat en CTPD.

Il aurait pu être indiqué que les trésoreries ou autres entités accueillant du public peuvent être amenées à **fermer le midi** car le manque d'effectifs conduit à des rotations de personnels difficiles à tenir lors des pauses méridiennes surtout pour les petites unités.

En ce qui concerne les **heures supplémentaires** durant la période de souscription des déclarations de revenus (Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF)), la direction a indiqué que ce sont les chefs d'unité qui décident de l'utilisation des heures supplémentaires (sans restriction) donnant lieu à leur versement durant cette campagne dévolue principalement à la filière fiscale.

FO DGFIP a demandé la possibilité pour les agents qui font des heures supplémentaires pendant les grandes échéances de paiement de l'impôt (filiale gestion publique), de bénéficier également de ces versements. La direction locale s'est engagée à faire remonter la question à la DGFIP.

- Transfert de siège de la trésorerie de Romainville et de la trésorerie spécialisée amendes à Rosny sous Bois : Ce dernier devrait avoir lieu le 01/07/2011 avec un traitement prioritaire des demandes de mutations internes pour les agents qui ne souhaitent pas rejoindre Rosny.

QUESTIONS DIVERSES

- Réorganisation des services CDC et DFT du Pôle gestion publique : Cette réorganisation a pour objectif, à effectifs égaux (2 A, 11 B et C), de renforcer l'action de ce service en établissant 2 priorités, la relation clientèle et la gestion du compte.

Un retour aura lieu en septembre 2011 avec les agents et l'encadrement.

- Accueil : Rencontre direction – Mission Relations Usagers le 17/02/2011 : FO DGFIP a demandé les suites : la direction a précisé qu'une mission d'observation itinérante a été créée pour mesurer les causes de fréquentations du guichet par les contribuables, et que les remontées étaient intéressantes et prometteuses.

Cette mission se fait en lien avec la préfecture et le service des Etrangers.

La direction a indiqué qu'il semblerait que 20 % des demandes des contribuables pourraient être traitées en dehors de la DGFIP.

La direction locale chercherait-elle tous les moyens permettant de masquer la pénurie des effectifs ?

Vos représentants en CTPL :

Didier DUCHESNE, Xavier CHATELAIN, Philippe MASSON et Frédéric DELHAIE

AVEC FO DEFENDONS LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES

Permanence FO DGFIP 93 : DDFIP Moulin, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr ☎ 01.48.96.62.30